

# Les Chefs au Burkina Faso

**La chefferie traditionnelle des  
origines à l'Indépendance**



Le chef de Nobere, [1927] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/30).



**Archives  
départementales  
de l'Aude**



**Archives  
nationales du  
Burkina Faso**

# Chronologie

1879 :  
Début de la conquête du Soudan (actuel Mali) par la France.



1880 :  
Galliéni établit un protectorat sur le Mali actuel.

1881 :  
Début de la guerre au Mali contre Samori Touré.



1886 :  
L'allemand Krauss atteint Ouagadougou.

1887-1888 :  
Mission Binger.

1894 :  
Occupation définitive de Tombouctou par les Français ; l'anglais Fergusson reconnaît le pays mossi et signe un traité de protectorat avec le Mogho Naba.

1889 :  
La France établit son protectorat sur la Côte-d'Ivoire.

1890 :  
Création du Soudan français ; mission du docteur Crozat.

1890-1892 :  
Mission Monteil.

1893 :  
La Côte-d'Ivoire, la Guinée et le Dahomey deviennent des colonies françaises.

1885 :  
Débats à la Chambre des députés sur la politique coloniale.



1883 :  
Création d'un Conseil supérieur des Colonies.

1884-1885 :  
Conférence de Berlin définissant les règles du partage de l'Afrique subsaharienne entre les puissances coloniales européennes et confirmant l'interdiction de la traite des esclaves.

1894 :  
Création du ministère des Colonies.



1895 :  
Décret de création du gouvernement général de l'A.-O. F. réunissant la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et le Soudan (actuel Mali) ; mission Destenave et signature d'un traité de protectorat du Yatenga.

1896 :  
Le lieutenant Voulet réalise la conquête de Ouagadougou. Naba Wobgo s'exile en Gold Coast.

1897 :  
Traité de protectorat signé le 20 janvier entre Voulet et Kouka Naba devenu Mogho Naba Siguiri ; conquête du Gourounsi, des pays Iobi et bobo.

1898 :  
Capturé au Soudan, Samori Touré est déporté au Gabon.

1900 :  
Les pays voltaïques sont dissociés du Soudan français et forment les premier et deuxième territoires militaires ; fondation des premières missions catholiques par les Français.



1904 :  
Création de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, l'ensemble de l'actuel Burkina y est intégré.

1905 :  
Le Mogho Naba Siguiri meurt, il est remplacé par le Mogho Naba Kom II.



1914 :  
Les troupes françaises et anglaises occupent le Togo ; les tirailleurs sénégalais participent à la guerre.



1915-1916 :  
Grande révolte dans la boucle de la Volta Noire (Mouhoun).

1919 :  
Création de la colonie de la Haute-Volta, le premier gouverneur est Charles Alexis Edouard Hesling.



1922 :  
La colonie du Niger est détachée du Soudan français.



1927 :  
La région de Say est détachée de la Haute-Volta et rattachée au Niger.



1932 :  
Suppression de la colonie de la Haute-Volta partagée entre la Côte-d'Ivoire, le Soudan et le Niger.



1934 :  
Arrivée du chemin de fer à Bobo-Dioulasso.

1937 :  
Création d'une région administrative de la Haute-Côte-d'Ivoire regroupant les cercles de Ouagadougou, Kaya, Tenkodogo, Koudougou, Gaoua et Bobo-Dioulasso.

1942 :  
Le Mogho Naba Kom II meurt. Son fils, Naba Saga II lui succède.



1932-1933 :  
Albert Sarraut, ministre des Colonies.

1946 :  
Création de l'Union française regroupant l'ensemble des colonies françaises ; vote de la loi Houphouët-Boigny supprimant le travail forcé.

1945 :  
Création de l'Union pour la Défense des Intérêts de la Haute-Volta par le Mogho Naba Saga II et campagne pour la reconstitution de la colonie ; Houphouët-Boigny est élu député de Côte-d'Ivoire.

1947 :  
Loi rétablissant la colonie de la Haute-Volta.



1951-1957 :  
Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française.



1958 :  
Tentative d'institution d'une monarchie constitutionnelle par le Mogho Naba Koungri ; le 11 décembre, la Haute-Volta devient une république membre de la communauté franco-africaine.



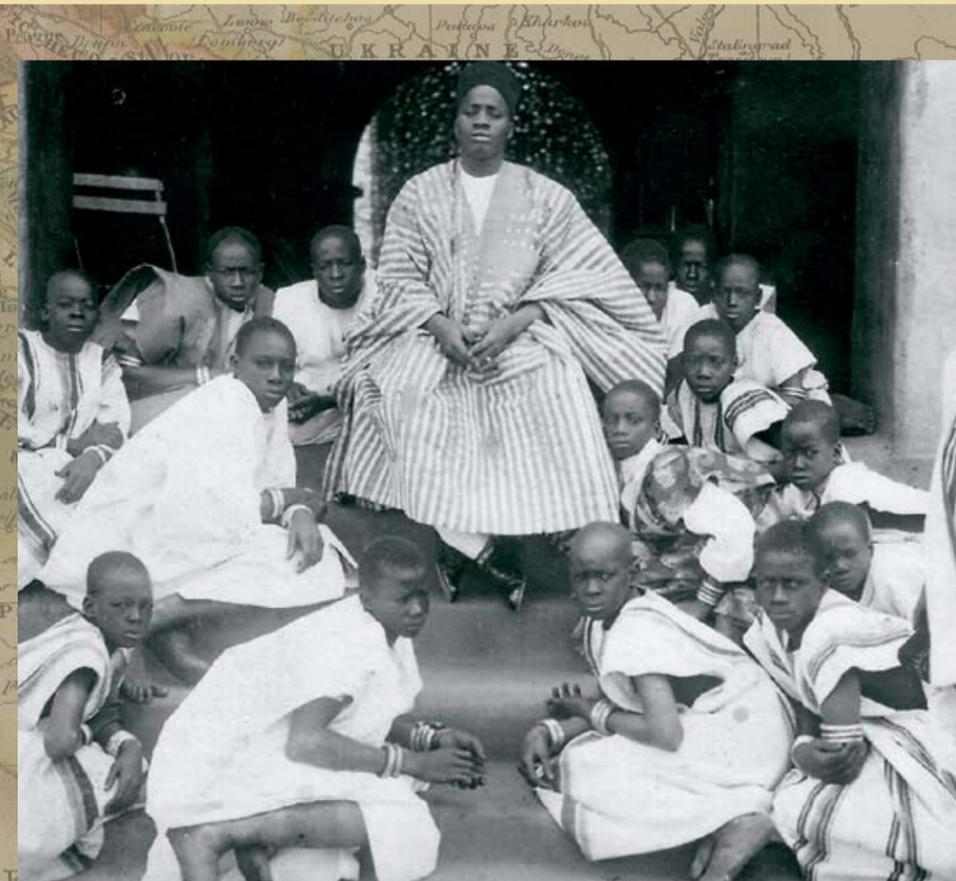
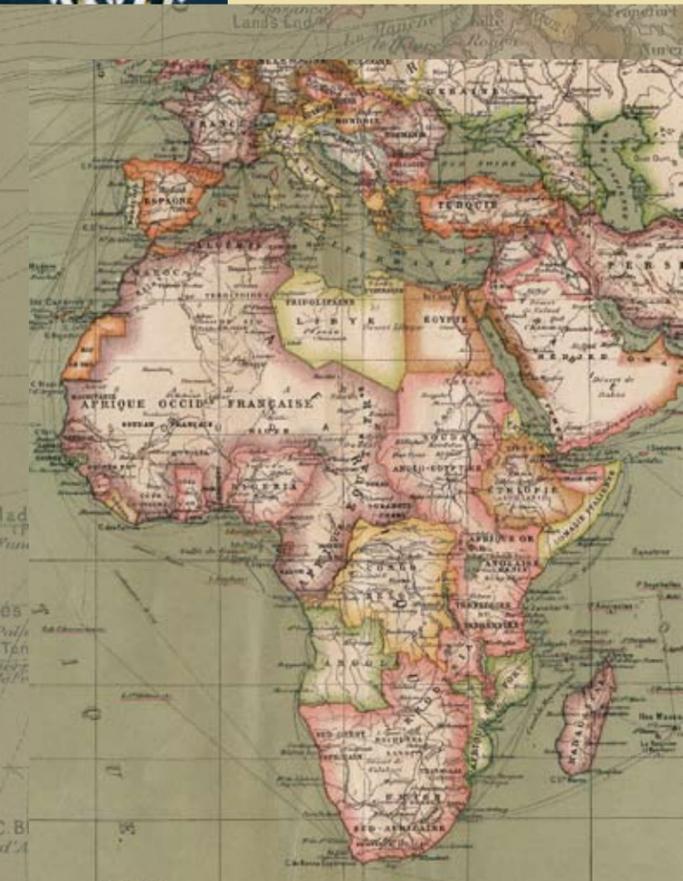
1957 :  
Mort du Mogho Naba Saga II, son fils Mogho Naba Koungri lui succède.

1960 :  
Le 5 août, proclamation de l'indépendance de la Haute-Volta.



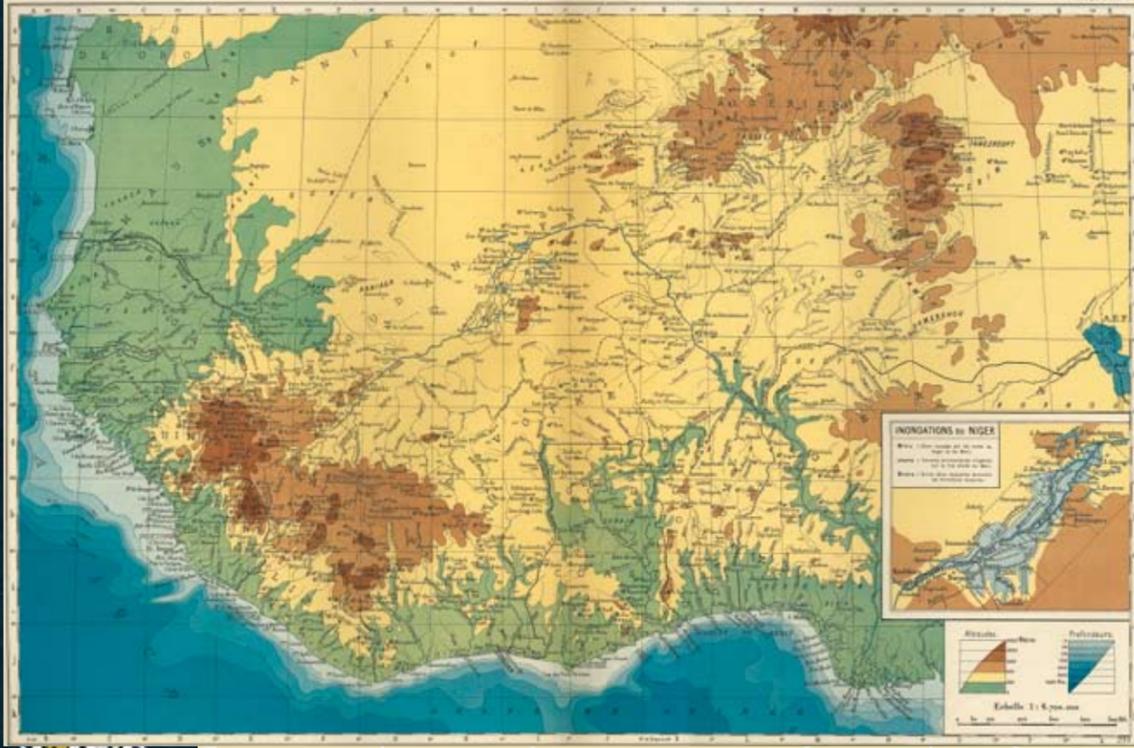
1956 :  
Vote de la loi cadre Gaston Defferre relative à l'autonomie des territoires d'outre-mer.

City numérique - 01 68 77 22 22



Chef avec ses pages, [début XXe siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/25).

# Peuples et pays voltaïques



Carte géographique de l'Afrique occidentale (Atlas colonial français, 1938).

Situés dans la boucle du Niger, les pays voltaïques, qui constituent le Burkina Faso, sont une vaste péninsule caractérisée par un climat sahélien au nord (faibles précipitations) et un climat soudanais (plus humide) au centre et au sud. Trois fleuves principaux arrosent le pays : la Volta noire (Mouhoun), la Volta blanche (Nakambé), la Volta rouge (Nazinon).



En simplifiant une réalité extrêmement complexe, on peut répartir la population en trois grandes familles : les Peuls et les Touaregs venus du Maghreb ; les populations mandé venues de la haute vallée du Niger (Samo, Marka, Bissa, Dioula...) ; les peuples voltaïques (Mossi, Gourmantché, Gourounsi, Bobo, Lobi...).



Carte des ethnies du Burkina Faso.



Habitations des Foulbé de Koudougou (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 383).



Groupe de guerriers bobos (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 75).

La grande majorité de ces sociétés a une organisation centralisée et hiérarchisée (Mossi, Gourmantché, Peuls...) ; dans la partie occidentale dominent des sociétés non centralisées à organisation villageoise (Bwaba, Bobo, Sana, Sénoufo...) ou lignagère (Lobi, Birifor, Dagara...).



Sandou-Faroukou, émir de Dori, 1952 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/19).



# Mythes fondateurs



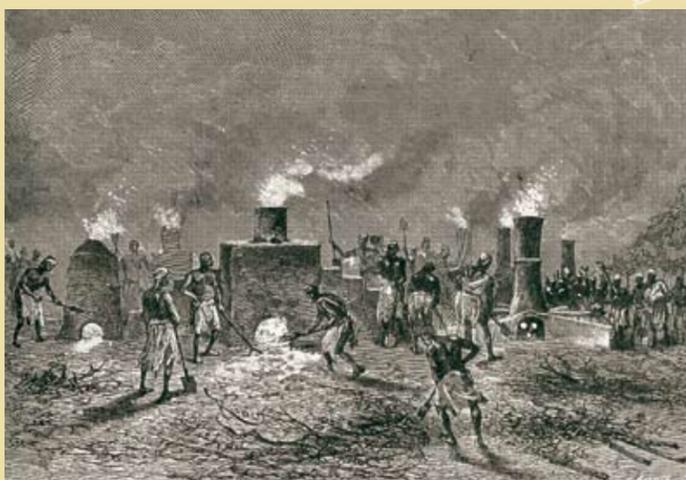
Rencontre de deux griots (L.-G. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée...*, Paris, 1892, t. 1, p. 77).

Notre connaissance de l'histoire africaine se fonde essentiellement sur les traditions orales et les écrits des explorateurs et des colonisateurs. Les légendes et les mythes sont une source de première importance qui nous permet d'appréhender, dans toute leur complexité, les liens qui unissent les populations des pays voltaïques, leurs similitudes et leurs points de divergences.

En pays mossi, certains mythes font référence aux origines des peuples qui vinrent s'installer dans la boucle du Niger au terme de longues migrations. Mossi et Gourma auraient des ancêtres communs, des *Ganji-bi* ou génies noirs. Venus de très loin dans l'Est, ils migrent, guidés par des héros. Au nombre de ceux-ci, le « chasseur rouge », nommé Tohajié, un être vivant dans la brousse, en contact avec les génies. Le teint « rouge » introduit une notion particulière de divinité, mais aussi de rapports avec d'autres races, sans doute des hommes blancs. Cette migration pourrait se situer au XII<sup>e</sup> siècle. Peu après, une épidémie meurtrière aurait ravagé le pays. Prendrait place alors la phase de reconstitution de l'ethnie dans le Nord-Ghana où les populations mossi et dagomba entrent en contact. L'amazone Yenenga d'origine dagomba, son époux Riyaare d'origine mandé, leur fils Ouedraogo et sa nombreuse descendance sont les héros des mythes fondateurs des différents royaumes mossi. D'autres traditions récuse l'origine commune des Mossi et des Gourma, faisant du devin Jaba Lompo l'ancêtre de ces derniers.



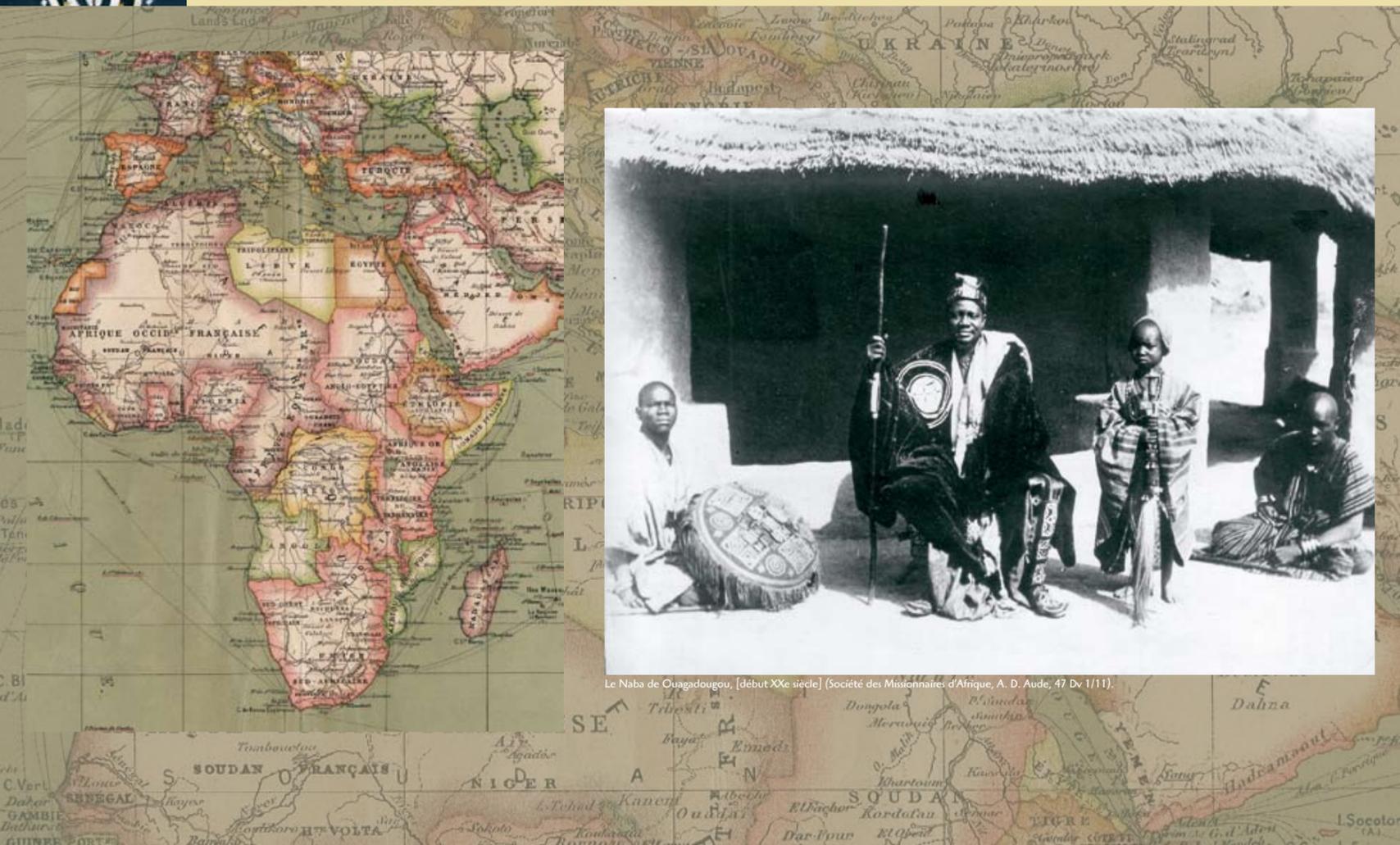
Le Mogho Naba pendant une palabre, 1943 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo G. Labitte).



Hauts fourneaux et forgerons (L.-G. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée...*, Paris, 1892, t. 1, p. 261).

D'autres mythes nous éclairent sur la structuration de la société et la hiérarchie des pouvoirs. Ainsi en pays mossi, on raconte qu'au commencement du monde, Dieu créa quatre frères et leur donna quatre objets, symboles de leurs futures fonctions. L'aîné devint forgeron et fabriqua des outils ; le second devint éleveur ; le troisième colporteur et le quatrième reçut la fonction de commandement du naba ou chef, une fonction divine.

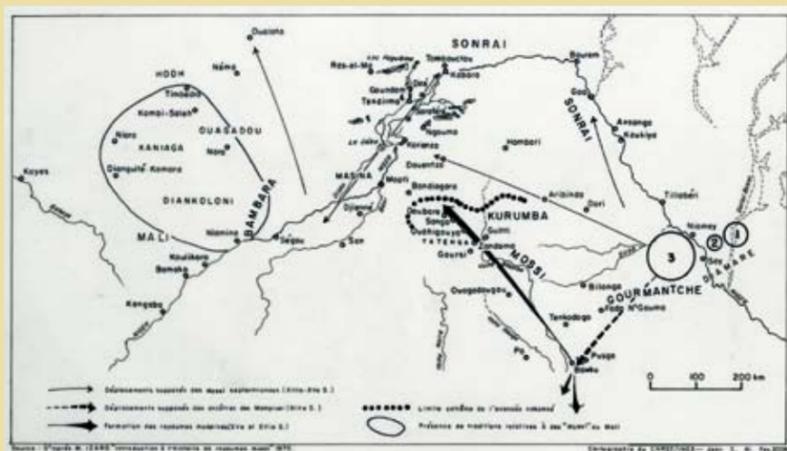
Certaines traditions enfin s'attachent à expliquer la fondation des différents Etats. On distingue alors les héros bâtisseurs (généralement en relation avec le lion, le roi de la brousse), qui édifient leurs royaumes sans aucun soutien et les héros fondateurs, qui ont bénéficié de circonstances favorables pour établir leur pouvoir (appartenance à des familles régnantes par exemple).



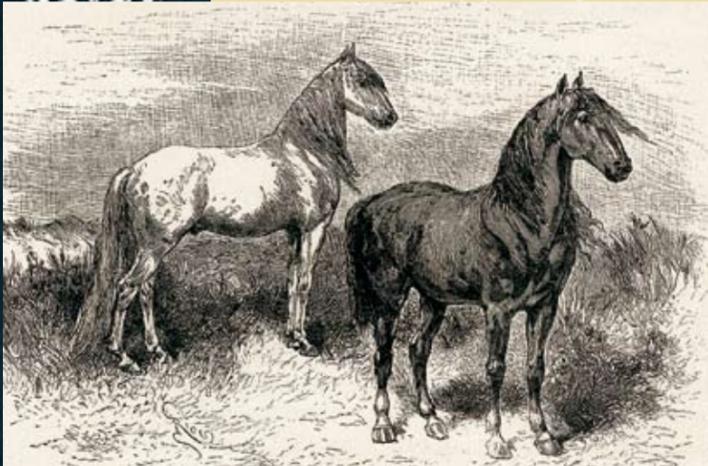
Le Naba de Ouagadougou, [début XXe siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/11).

# Les royaumes mossi

Les royaumes mossi, liés par une origine légendaire commune et une organisation politique similaire, peuvent à juste titre se réclamer d'un passé multiséculaire.



Proto Mossi, Mossi septentrionaux et Nakomsé (Carte établie par les Archives nationales du Burkina Faso d'après Michel Izard, Introduction à l'histoire des royaumes mossi, 1970).



Pays mossi, races de chevaux (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 485).

Si on en croit les récits légendaires, au début du XI<sup>e</sup> siècle, dans le nord du Ghana actuel, à Gambaga, régnait un roi appelé Nédéga. Sa fille, la princesse Yenenga était une guerrière accomplie et son père n'avait nul désir de la voir se marier et quitter la maison familiale. Selon certaines traditions, la jeune fille s'enfuit un jour de chez elle. Si on s'en rapporte à d'autres sources, son cheval s'emballa alors qu'elle revenait d'une expédition et elle fut séparée

de ses troupes. Toujours est-il qu'elle arriva dans une forêt où elle rencontra un chasseur d'éléphants, Riyaare, fils d'un chef malinké. De leur union naquit Ouedraogo qui fut à l'origine de la dynastie mossi. A la mort de sa mère, Ouedraogo se dirigea vers le nord à la tête de ses hommes et s'installa à Tenkodogo. Il eut trois fils : Zoungrana, Raoua et Diaba. Chacun d'entre eux se vit confier une des provinces de son empire. C'est ainsi qu'auraient pris forme les quatre royaumes mossi : celui de Tenkodogo où régna Zoungrana après la mort de son père ; celui de Zandoma fondé par Raoua (incorporé ensuite dans l'empire du Yatenga) ; celui d'Oubritenga, où régna Oubri, fils de Zoungrana, et qui devint ensuite le royaume de Ouagadougou;



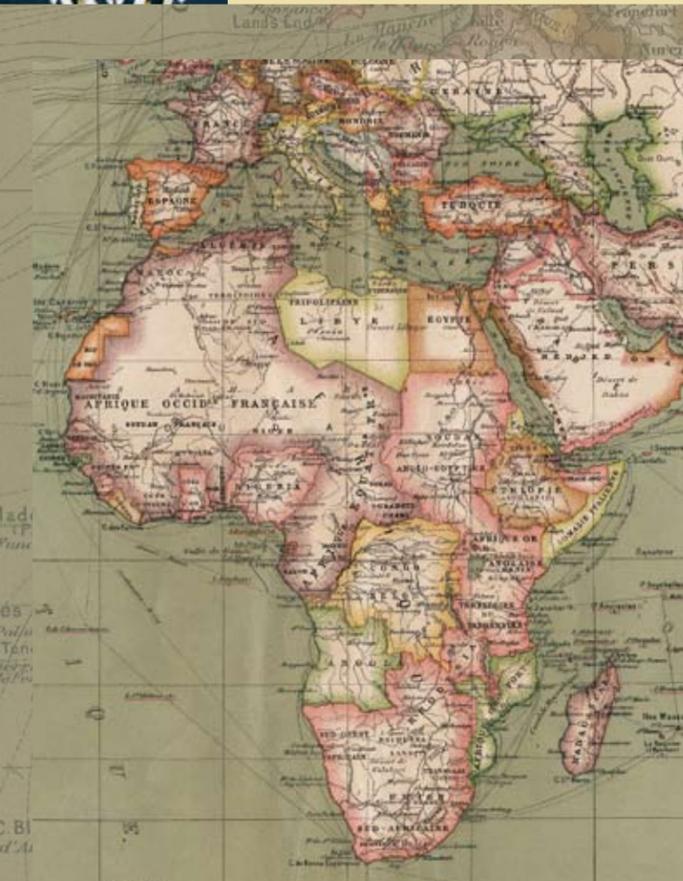
Types et costumes mossi (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 493).

celui de Fada N'Gourma, qui aurait été créé au début du XIII<sup>e</sup> siècle par Diaba Lombo, parent des fondateurs des royaumes précédents. Oubri fut un grand conquérant et le poids politique du royaume de Ouagadougou en fut conforté. Le souverain prit le titre de Mogho naba (chef traditionnel du Mogho ou pays mossi).



Le Mogho Naba, 1950 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo Le Moal).

Bien que les historiens se divisent sur la question, il semblerait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on dénombrerait dix-neuf royaumes mossi. Le souverain de Ouagadougou, le Mogho naba exerçait-il sur ces royaumes une suzeraineté, était-il à la tête d'un véritable empire, comme se plaisent à le rapporter les colonisateurs qui ont tout intérêt, lorsqu'ils ont obtenu sa soumission, à faire du Mogho Naba un souverain incontesté ? La réalité est certainement plus complexe mais il est certain qu'au sein des royaumes mossi, le Mogho Naba exerçait une réelle prééminence et qu'il était *primus inter pares*.



Le Tenkodogo Naba et ses ministres, 1957 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/31).

# L'expansionnisme colonial



La conférence de Berlin (L'Illustration, 13 décembre 1884).

Dans les années 1880, l'expansionnisme colonial des nations européennes s'accélère. Réunie en novembre 1884 à l'initiative de Bismarck, la conférence internationale de Berlin doit, à l'origine, régler le commerce sur le Niger et le Congo. Elle s'achève en février 1885 par l'adoption d'un accord fixant des règles aux annexions de territoires : pour justifier leurs droits sur un pays, les nations européennes doivent prouver qu'elles l'occupent réellement, la signature de traités avec les rois et les chefs africains peut être un argument de poids dans leurs revendications.

En cette même année 1885, à Paris, la Chambre des députés débat du bien-fondé de l'expansion coloniale. Deux camps s'affrontent. Le parti colonial mené par Jules Ferry justifie la colonisation par trois raisons : économique, humanitaire et patriotique (revanche après la défaite de 1870). Les adversaires de la colonisation conduits par Georges Clemenceau se réclament des droits de l'homme et des principes fondateurs de la République. En décembre 1885, le parti colonial l'emporte à une très courte majorité : la France s'engage dans la voie de la colonisation.



Jules Ferry (L'Illustration, 7 novembre 1885).

*« Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... »*

Jules Ferry

*« Races supérieures ? Races supérieures, c'est bientôt dit... La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires, pour s'appropriar l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la violence l'hypocrisie. »*



Georges Clemenceau (L'Illustration, 31 octobre 1885).

Georges Clemenceau



Charles-Emile Freppel (L'Illustration, 24 octobre 1885).

*« Est-ce que la France, cet apôtre du droit, de la justice, du progrès, de la vérité, n'est pas tenue d'initier à ces grandes choses, non pas les peuples de race inférieure - il n'y a pas de race inférieure -, mais de culture inférieure ? Et quand l'occasion se présente à nous de leur faire faire quelques pas en avant sous l'action de notre protectorat, de les amener à notre hauteur, de les élever à notre niveau, pouvez-vous vous refuser à ce rôle, à cette mission que Dieu et les hommes ont assignée à la France ? »*

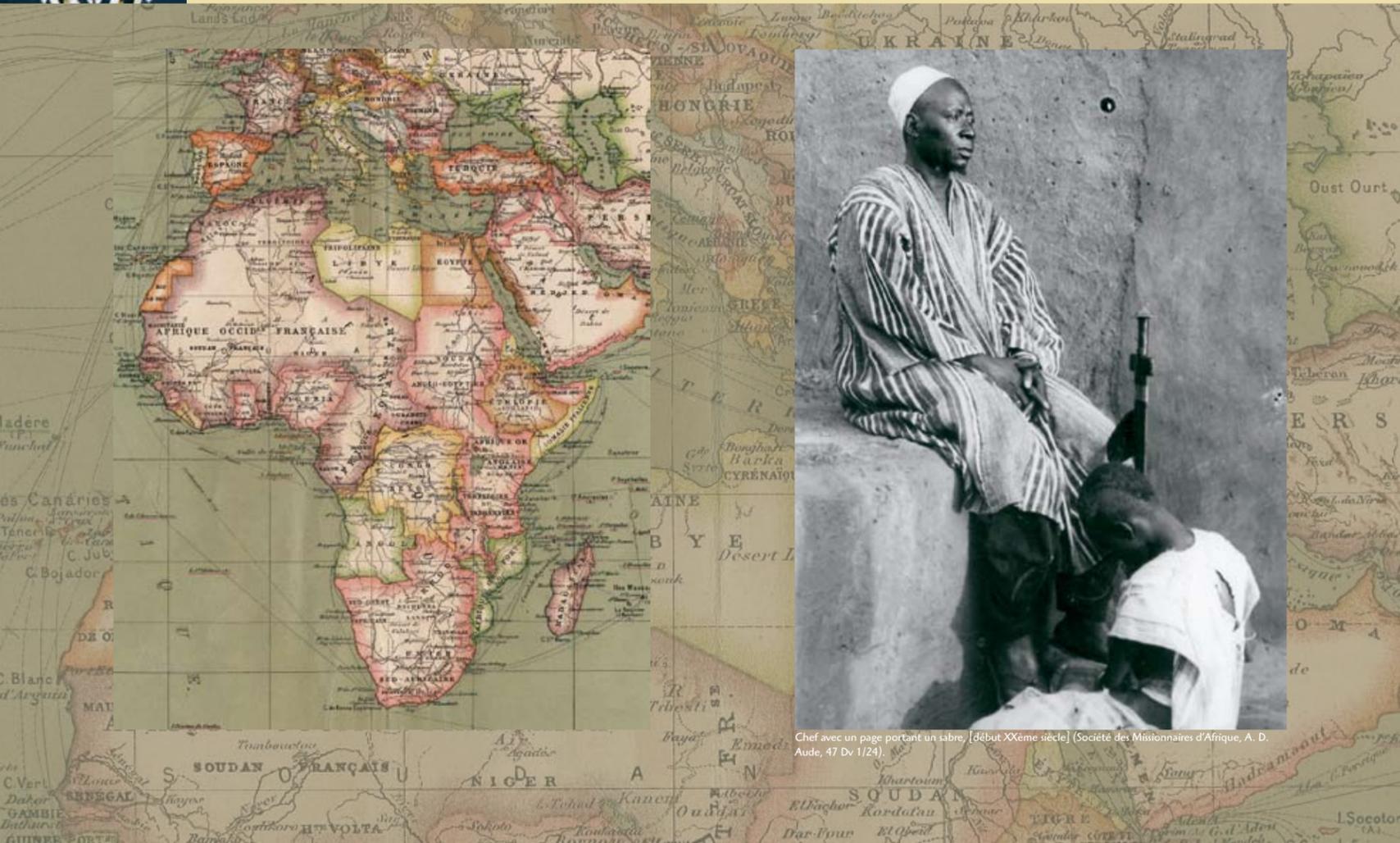
Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers

*« Lorsqu'une de ces nations de race supérieure, une nation européenne, qu'il s'agisse de la France ou de toute autre, s'empare d'un pays peuplé par une race inférieure, elle se préoccupe le plus souvent fort peu de la moraliser et de la civiliser ; elle s'attache avant tout, et presque uniquement, à retirer de la conquête le plus d'avantages matériels qu'elle comporte. »*

Georges Périn



Georges Périn (L'Illustration, 31 octobre 1885).



Chef avec un page portant un sabre, [début XXème siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/24).

# À la découverte de l'Afrique



Carte physique et politique de l'Afrique, (Delamarche, Gosselin, Atlas de géographie physique, politique et historique, Paris, 1864).

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Afrique est encore un continent fermé. Sur les cartes et les atlas européens, elle est une tache blanche, une *terra incognita*. Dans les premiers temps, les explorations sont le fait d'individus isolés qui s'aventurent dans des zones non encore reconnues avec un minimum de bagages et de compagnons. Un demi-siècle plus tard, ce sont de véritables expéditions comportant parfois plusieurs dizaines d'hommes, porteurs et soldats. Bien qu'ils soient très marqués par les préjugés de leur époque et persuadés de la supériorité de leur culture, les explorateurs sont aussi de rigoureux observateurs, attentifs à comprendre les territoires qu'ils traversent. Les récits de voyage qu'ils publient à leur retour sont bien accueillis du grand public.

Si la mission de Louis-Gustave Binger est avant tout une mission pacifique d'exploration destinée à reconnaître la boucle du Niger, elle a également un but politique nettement affirmé : relier les établissements français du Soudan au golfe de Guinée.



Colonne de soldats (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 85).



Portrait du capitaine Binger (L'illustration, 14 décembre 1889).

« Je caressais peu à peu le rêve d'aller noircir un des grands blancs de la carte d'Afrique. »

L.-G. Binger

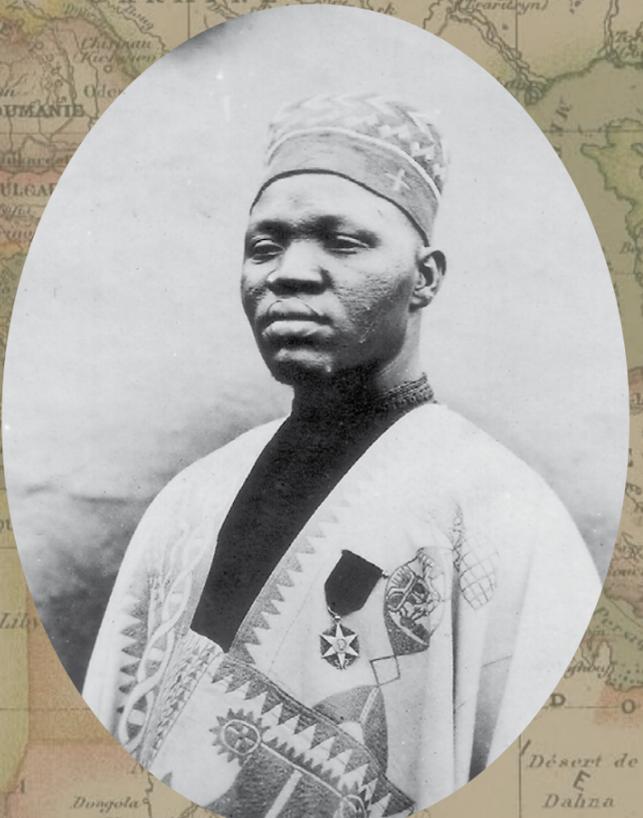


Entouré par 200 hommes armés, (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 413).



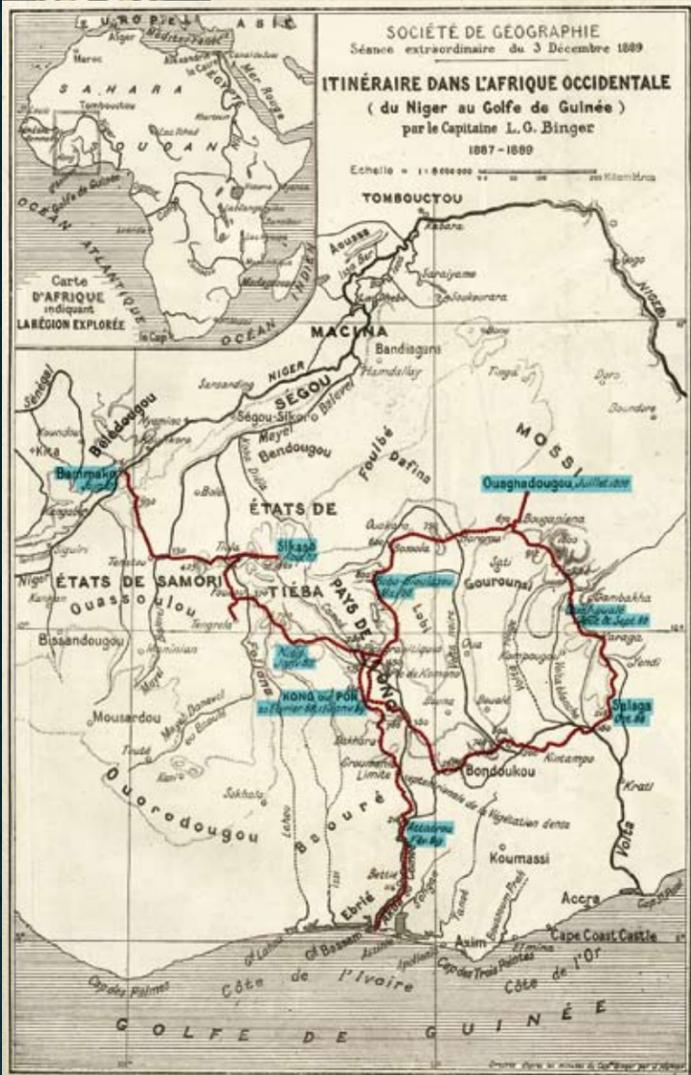
Passage de la rivière (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 115).

Louis-Gustave Binger est né en 1856 à Strasbourg ; il publie en 1892 le récit de son expédition. En 1891-1892, il est à la tête de la mission française chargée de fixer les limites de la Côte-d'Ivoire et des Ashantis. Nommé administrateur de la nouvelle colonie de Côte-d'Ivoire en 1893, il devient, en décembre 1896, directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Colonies. Il prend sa retraite en 1907 et meurt le 10 novembre 1936 à L'Isle-Adam. La ville de Bingerville, qui fut la seconde capitale de la Côte-d'Ivoire (entre 1900 et 1934), après Grand-Bassam et avant Abidjan, porte encore son nom aujourd'hui.



Gounga naba, [1927] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/27).

# La mission Binger



Chargé par les autorités françaises de nouer des relations d'amitié avec les chefs et rois indigènes, L.-G. Binger part de Saint-Louis du Sénégal le 12 mars 1887. Après son passage à Kong le 20 février 1888, il s'efforce en vain d'entrer en relation avec différents chefs du pays bobo et ne trouve un accueil chaleureux qu'en pays mossi, auprès de Boukary Naba, frère du Mogho Naba Sanem. Parvenu à Ouagadougou le 15 juin, Binger est contraint de quitter la ville le 10 juillet sans avoir pu signer de traité avec l'empereur mossi. L'hostilité que celui-ci lui témoigne l'empêche de poursuivre sa mission vers le Yatenga et le pays gourmantché, comme il l'avait projeté. Contraint de partir vers le sud, il se heurte à de graves difficultés matérielles et sa mission s'achève le 20 mars 1889 à Grand-Bassam.

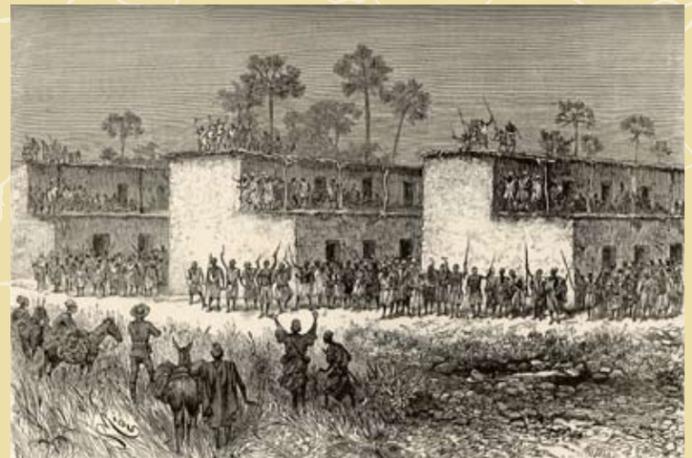
Itinéraire du capitaine Binger (L'illustration, 14 décembre 1889).



Façon de saluer le naba (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 451).

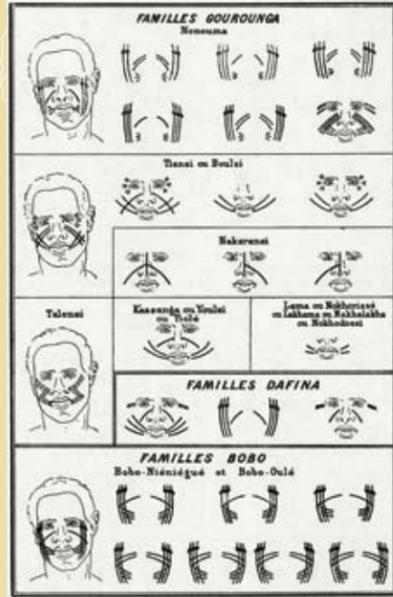


Des femmes m'offrent de l'eau et du dolo (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 397).



Des hommes sur les toits s'opposent à l'entrée du capitaine à Dioulaso (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 367).

La mission du capitaine Binger n'a pas eu les résultats escomptés dans le domaine politique : les chefs des pays voltaïques, qui commencent sans doute à s'inquiéter des incursions européennes toujours plus nombreuses et des risques qu'elles peuvent représenter pour leur souveraineté, ont refusé de signer les traités. Cependant, sous l'angle scientifique, l'expédition fut un apport considérable sur cette partie de l'Afrique jusqu'alors très mal connue. Son récit de voyage devint un ouvrage de référence pour les expéditions à venir.



Types de scarifications des familles gourounga, dafina et bobo (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 2, p. 409).



Planche botanique (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, t. 1, p. 15).



Maré Toba, Temé Naba et Balam Naba, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/15).

# La course aux traités



Carte des missions allemandes, anglaises et françaises d'après l'Atlas des Colonies françaises, Paris, 1902 (A. D. Aude, B\*184).

Le pays mossi est l'enjeu des rivalités des puissances européennes implantées dans la région. L'Allemagne, depuis le Togo, veut agrandir son territoire jusqu'au fleuve Niger. Le Royaume-Uni compte annexer l'arrière-pays de la Gold Coast. La France, depuis ses bases du Soudan français et de la Côte-d'Ivoire, lance plusieurs missions destinées à relier ces territoires au Dahomey et à faire barrage aux prétentions britanniques et allemandes.



L'expédition du docteur Crozat (août-novembre 1890) se solde par un échec politique : il obtient des promesses d'amitié du Mogho Naba mais ne parvient à faire signer aucun traité. Quant à la mission du capitaine Monteil, qui le mène de Saint-Louis (décembre 1890) à Tripoli (décembre 1892), elle n'a guère plus de résultats même si celui-ci prétend avoir placé les territoires de la boucle du Niger sous protectorat français.



Le docteur Crozat (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 53).



Le départ de Ouagadougou (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 141).



Le capitaine Monteil (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895]).



L'itinéraire du capitaine Monteil (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], planche hors texte).

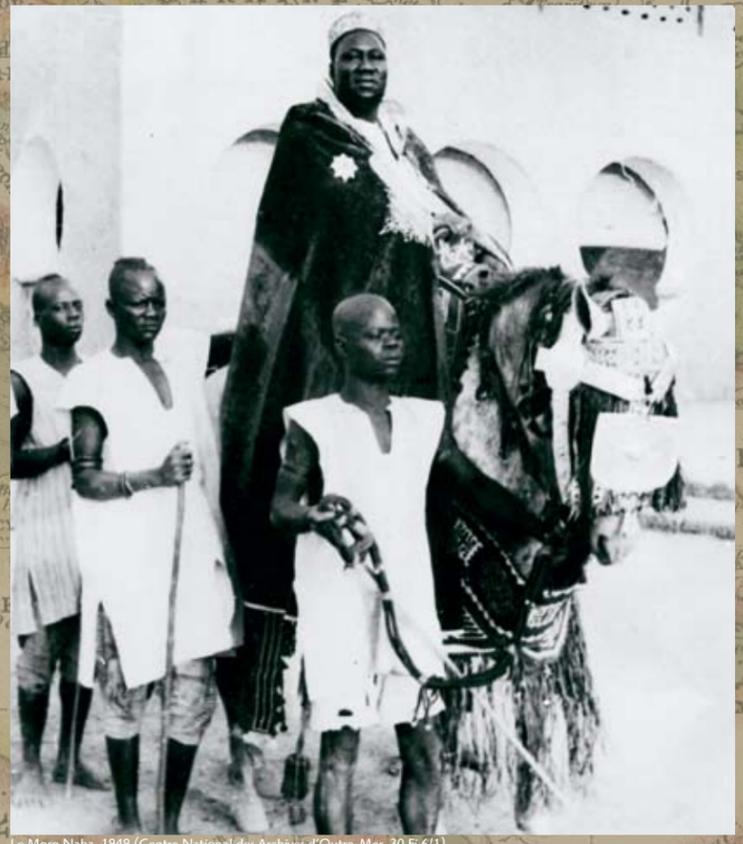


Entrée à Dori (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 161).

En 1894-1895, des missions concurrentes sont envoyées par l'Allemagne et la France pour s'assurer le protectorat du pays gourmantché. En pays mossi, George Ekem Fergusson, envoyé des Britanniques, obtient du Mogho Naba Wobgo la signature d'un traité de protectorat que les Français s'empressent de récuser.



Uy numérisé - 04 68 77 12 22



Le Moro Naba, 1949 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/1).

# La conquête armée

Itinéraire de la mission Destenave, 1895

1	Bandiagara	28 avril 1895
	Kiri, finitivi de Yatenga	7 mai
	Tim	18 mai
	Wahigouya	8 juin
	Soiri	18 juin
	Lanfiera	8 juillet
	Yako	13 juillet
	Yaba	24 juillet
	Bassambey	
	Liri, passage de la Volta	23 juillet
	Quarantary	10 août
2	Douta	
1	Barani	13 août
	Bandiagara	9 sept
	Guesari (pont de Jigobi)	17 sept
	Djibo	22 sept
	Abimida	2 octob
	Don	11 octob
	Djibo	6 novemb
	Wahigouya	6 nov
	Soiri	

Itinéraire de la mission Destenave, 1895 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 211).

Devant les succès britanniques, le capitaine Destenave reçoit l'ordre de prendre effectivement possession des pays voltaïques au nom de la France. Au Yatenga, la guerre de succession au trône que se livrent le naba Baogho et son neveu Bagaré facilite la réussite de Destenave. Le 14 mai 1895, celui-ci obtient la signature d'un traité incluant pour la première fois l'obligation pour le territoire d'accueillir un résident et une garnison, traité qui est confirmé par Bagaré, devenu le naba Bulli après la mort de son oncle. Rencontrant l'hostilité des populations mossi à partir de Yako, Destenave décide d'abandonner son projet de rejoindre Ouagadougou.

Le capitaine Destenave résident de Bandiagara, à monsieur le Chef de bat. Ent la Région de. Dejou

En-tête de rapport du capitaine Destenave, 1895 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 211).

Signature du capitaine Destenave, 1895 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 211).

En juillet 1896, une force armée importante quitte Bandiagara avec à sa tête le lieutenant Voulet. Le temps n'est plus aux négociations. Voulet a ordre de conquérir les pays mossi et gourounsi. Le 1er septembre, devant Ouagadougou, ses 250 hommes bien armés font la différence. Devant l'intransigeance de Boukary Naba qui s'exile, Voulet fait introniser Kouka Naba, frère de Boukary. Il peut ainsi faire signer le traité nécessaire à la reconnaissance internationale de l'occupation française du pays mossi. Le 19 septembre, le Gourounsi se soumet et Hamaria, son chef, signe un traité en tout point comparable à celui du Yatenga.

Rapport du lieutenant Voulet, 1896 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 221).

Rapport du lieutenant Voulet, 1896 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 221).

Traité de protectorat du Mossi, 1897 (Archives nationales du Sénégal, 15 G 1).

Traité de protectorat du Mossi, 1897 (Archives nationales du Sénégal, 15 G 1).



Salutations au Mogho Naaba à Ouagadougou, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Fonds de la Société des Missionnaires d'Afrique ; A. D. Aude, 47 Dv 1/32).



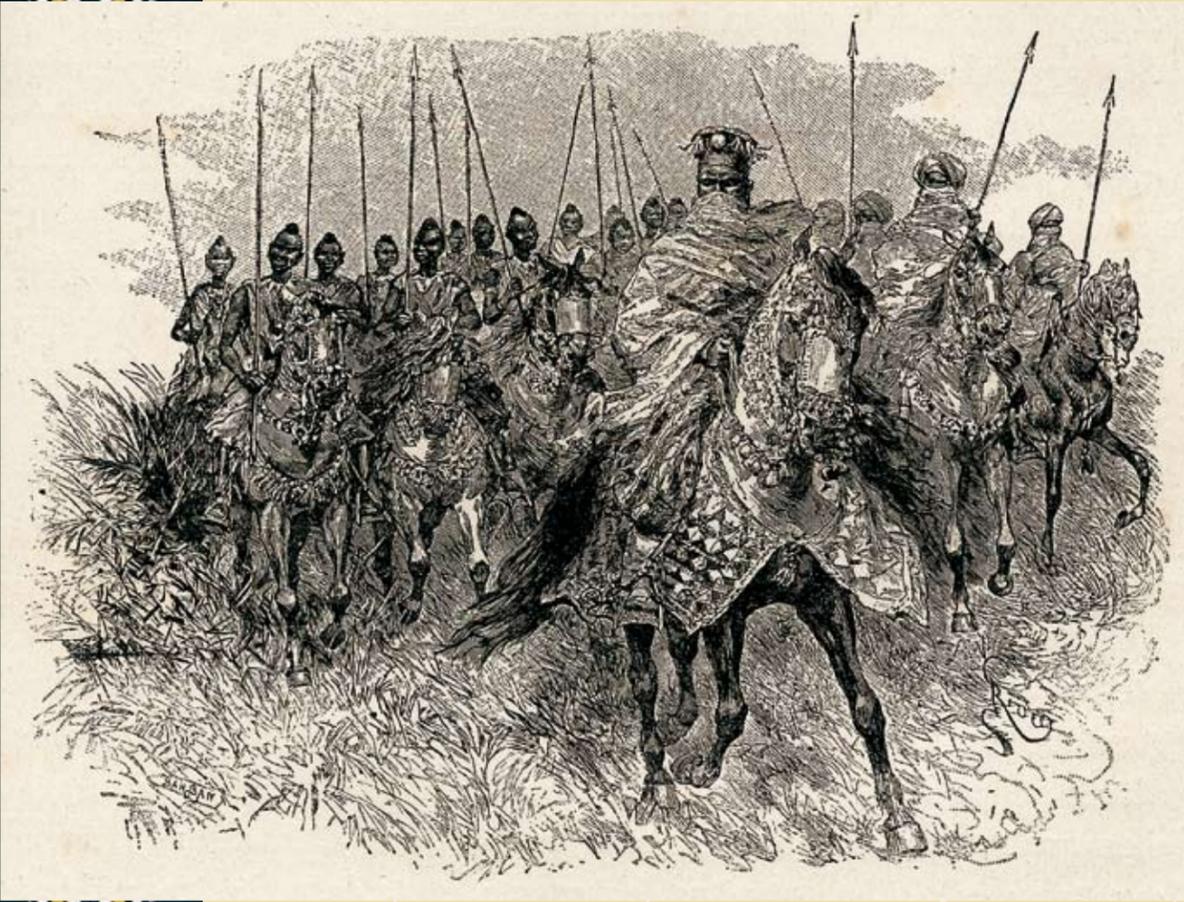
Soldat et son cheval (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 65).

En 1897, les pays lobi et bobo sont conquis. Cependant, les traités signés n'engagent nullement ces populations dotées d'une organisation décentralisée sans chef suprême. Cette même année et l'année suivante, des conventions franco-allemande et franco-britannique règlent définitivement les conflits territoriaux et établissent le tracé des frontières des pays nouvellement annexés.



Le Moro Naba, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/12).

# Le Mogho Naba Wobgo



Boukary et son escorte (L.-G. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée...*, Paris, 1892, t.1, p. 453).

Né vers 1850, Boukary Koutou est le benjamin des huit fils du Mogho Naba, Hallilou Koutou. Alassane, le fils aîné, succède à son père en 1870 et exile Boukary dans le sud-ouest du royaume. En 1889, à la mort de son frère, Boukary s'empare du pouvoir par la force. Proclamé Mogho Naba il choisit de s'appeler Wobgo (l'éléphant). Sa devise, « cent génies rouges n'effraient pas l'éléphant », est un défi aux ennemis qui voudraient l'affronter.

**Bien qu'il ait fait bon accueil à la mission Binger, Boukary affiche une attitude de plus en plus hostile à l'égard des Français. Il a une vision claire de la politique expansionniste des Européens et ne se fait guère d'illusions sur le bénéfice que peut retirer son pays d'un protectorat de la France.**



**En 1896 il entre en résistance. Résistance armée lors de la prise de Ouagadougou, puis, quelque temps après, en suscitant un soulèvement d'autres chefs mossi, enfin par une alliance avec les Britanniques. Résistance passive par la fuite qui lui conserve sa légitimité, et le refus de reconnaître le traité imposé par Voulet. Le 24 juillet 1897, Wobgo signe un traité de protectorat avec les Anglais. Il obtient leur protection et demeure en Gold Coast jusqu'à sa mort en janvier 1904.**



Projet d'attaque (P.-L. Monteil, *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad...*, Paris, [1895], p. 147).



Soldats britanniques (*L'illustration*, 14 février 1885).

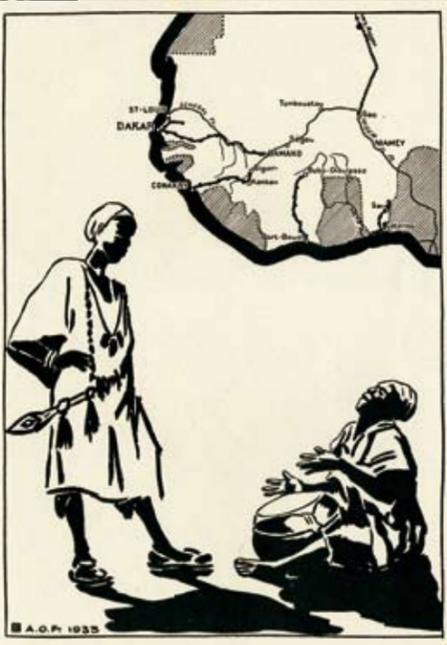
**« Ton chef, dis-tu, vient pour organiser le pays mais je trouve que mon pays marche très bien et qu'il n'a nul besoin d'organisation. Tu me dis encore que ton chef me donnera de l'argent, de beaux cadeaux, etc. Mais tout cela je le possède et je n'ai qu'à m'adresser à mes marchands pour obtenir tout ce qui me fait plaisir. Donc vas-t-en ! »**

**Boukary Naba à Destenave en 1895**



Futurs chefs, [début XXe siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/31).

# L'organisation coloniale



L'Afrique-Occidentale française, 1933 (Fêtes du cinquantenaire du Soudan français, 1883-1933, A. D. Aude, 12 J 565).

Rattachés tout d'abord au Soudan français, au sein de l'Afrique-Occidentale française, les pays voltaïques en sont dissociés en 1900 pour constituer les premier et deuxième territoires militaires. En 1904, ils font partie de la colonie du Haut-Sénégal et Niger ; ils ne retrouvent une véritable identité territoriale qu'en 1919 avec la création de la Haute-Volta. L'échec de la politique cotonnière de Frédéric Charles Hesling, premier gouverneur de la Haute-Volta, aggravé par la crise économique de 1929, et les pressions du parti colonial qui ne voit dans ces territoires qu'un réservoir de main-d'œuvre entraînent en 1932 le démembrement de la colonie au profit des trois colonies limitrophes (Niger, Soudan français et Côte-d'Ivoire). En 1946, le gouvernement français reconstitue la Haute-Volta, répondant ainsi à l'appel à l'union de tous les Voltaïques lancé par le Mogho Naba et le Yatenga Naba. Mais la raison principale de cette décision est, en réalité, la volonté du gouvernement d'enrayer l'expansion des idées communistes et anti-coloniales que défend Félix Houphouët-Boigny, député de la Côte-d'Ivoire.



Mogho Naaba Saaga II, 1942-1957 (C.N.R.S.T. Burkina Faso).

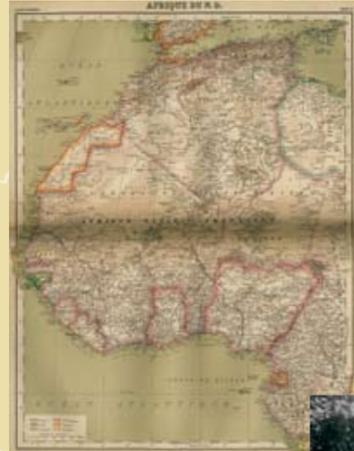


Koudougou, la foire au coton, [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 2/21).



Convoi d'ânes chargés de coton, [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 2/38).

Dépendant du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française, sous l'autorité du ministre des Colonies, l'administration des territoires, très centralisée, écarte les Africains de toutes les instances de décision. C'est seulement après la création de l'Union française en 1946 que les Africains autochtones peuvent enfin faire entendre leur voix ; mais le système de désignation de leurs représentants profondément injuste écarte la grande majorité d'entre eux des responsabilités.



L'Afrique du Nord-Ouest (Vivien de Saint-Martin et Schrader, Atlas universel de géographie, 1923).



Le palais du gouverneur à Ouagadougou (Magazine A.O.F, novembre 1955, p. 3, A. D. Aude, 12 J 256).

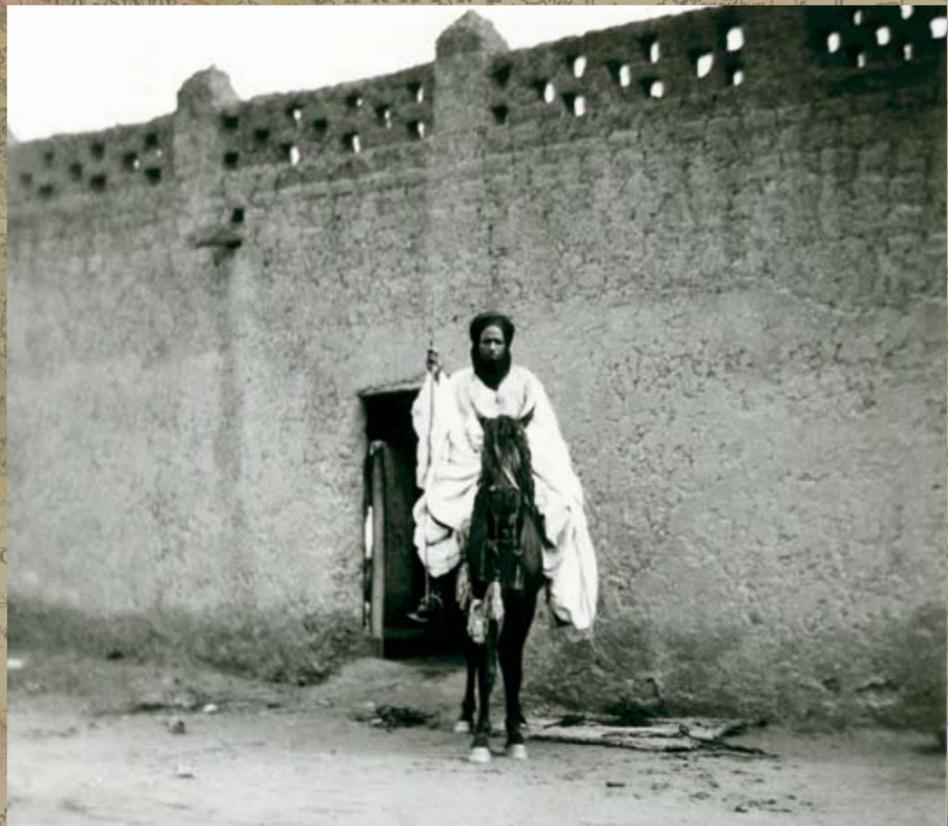
Principale division administrative de la colonie, le cercle est géré par un seul homme, le commandant, qui exerce tous les pouvoirs judiciaires, militaires, administratifs et politiques. C'est, selon l'expression d'Albert Londres, le « chef de la brousse ».



Le cercle de Ouagadougou, 1959 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 2/57).



Pont sur la route de Bobo-Dioulasso, [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 3/56).



Le chef peuhl de Kouroum, 1955 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/24).

# Albert Sarraut

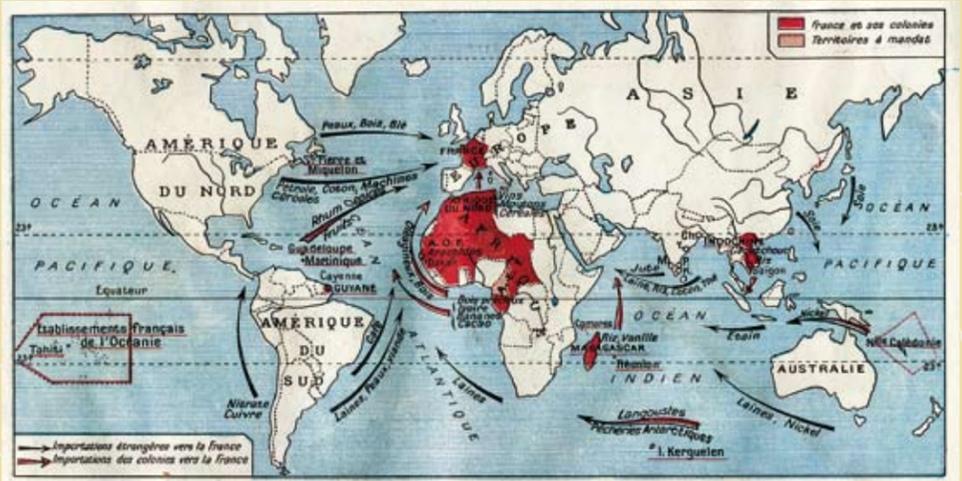


Albert Sarraut et Georges Clemenceau (L'Illustration, 12 mai 1906).

Personnalité politique incontournable de la III<sup>e</sup> République, Albert Sarraut, élu radical audois, s'implique fortement dans l'administration coloniale. Deux fois président du Conseil, de nombreuses fois ministre, il est gouverneur général de l'Indochine de novembre 1911 à janvier 1914 puis de janvier 1917 à mai 1919. Il est ministre des Colonies de janvier 1920 à avril 1924 et de juin 1932 à septembre 1933. Membre de l'Assemblée de l'Union française à sa création en 1946, il en devient le président en 1951 jusqu'à sa dissolution en 1958.



Les 100 ministres des Colonies, 1870-1936 (A. D. Aude, 12 J 54).



Carte de l'Union française (L. Gachon et J. A. Senèze, La France et l'Union française, 1949, p. 64).

En 1921, il dépose un projet de loi arrêtant un ambitieux programme de mise en valeur des colonies françaises et, dans l'exposé des motifs, fixe la doctrine française de la colonisation.

*« A mesure que se déroule l'histoire de notre pays, on voit se préciser, s'accuser, se fixer progressivement les traits d'une "doctrine" de colonisation qui, partie d'un concept de puissance ou de profit métropolitains, mais instinctivement imprégnée d'altruisme, va travailler aussi pour les colonies elles-mêmes, pour leur propre avantage, pour leur accroissement économique et leur développement "humain", et concilier de plus en plus ces deux éléments sans lesquels, dans une démocratie comme la nôtre, aucune politique n'est capable d'être populaire : le cœur et la raison, le devoir et l'intérêt... »*

*Si les colonies filiales de jadis devaient reprendre toute leur indépendance à l'égard de la métropole... ce ne serait point une raison d'attédir dès à présent l'ardeur des hauts devoirs que nous trace notre mission tutélaire vis-à-vis des pays dont l'avenir nous est confié. Ce serait au contraire une raison d'en redoubler le zèle. Car la grandeur et la dignité souveraines de la France, à travers le monde et les âges, est de n'avoir jamais mesuré les dons de son génie au calcul des fermages qu'elle en pouvait retirer. »*

**Albert Sarraut**



Albert Sarraut (L'Illustration, 17 mars 1906)



Albert Sarraut en costume colonial (L'Illustration, 10 janvier 1914).



Le Moro Naba, s.d. [début XXe s.] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/19).

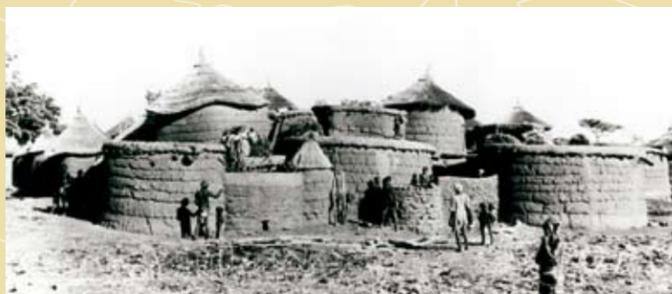
# Résistances



Femmes bobo attendant le passage d'une personnalité, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 5/57).

Dans les années 1915-1920, les populations voltaïques affichent des sentiments de plus en plus hostiles à l'égard de l'administration coloniale. Le recrutement militaire et l'importance des pertes humaines, la lourdeur des impôts, le régime des prestations forcées, et quelquefois les mauvais traitements infligés par les administrateurs, sont à l'origine de ce climat pouvant aller jusqu'à l'affrontement.

Ainsi, en 1915-1916, une révolte d'envergure, provoquée en particulier par la levée dans la colonie du Haut-Sénégal Niger d'un contingent de 23 000 hommes, embrase la région de la Volta noire (environ 190 000 hommes concernés). L'administration doit faire appel à des renforts militaires venant des colonies limitrophes et c'est une véritable armée composée de 2 500 tirailleurs et d'une puissante artillerie qui réprime dans le sang la révolte (plus de 4 895 « rebelles » tués dans les cercles de Dédougou et Bobo-Dioulasso, 415 tués pour les troupes coloniales).



Village bobo, entre Banfora et Bobo-Dioulasso, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 3/38).



En pays lobi, les populations demeurent insoumises et font preuve de résistance face à l'envahisseur. Jusque dans les années trente, des « tournées de police » sont régulièrement organisées. Ces tournées sont en fait de véritables raids militaires destinés à étouffer toute velléité d'indépendance. Les mesures de représailles sont sévères : les villages sont détruits, les chefs sont destitués.



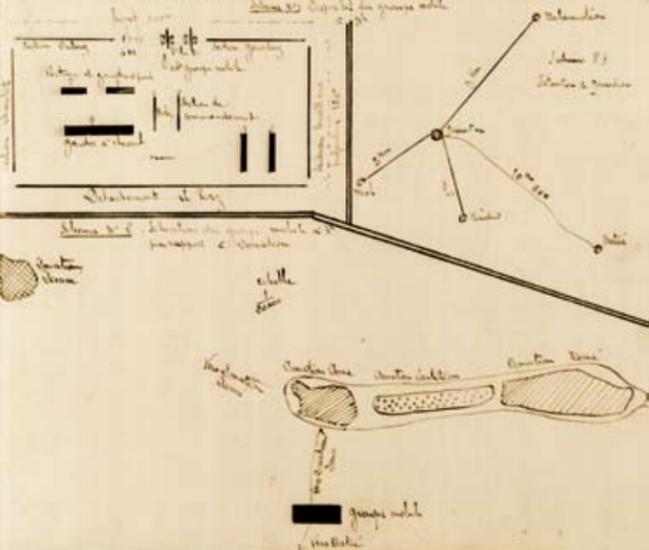
Une soukala lobi, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 3/44).



## Dispositions d'attente prises par le Commandant du Groupe mobile.

1° Envoi d'une reconnaissance de partisans chargée de déterminer la situation du village de Domatéon par rapport à l'emplacement occupé par le Groupe mobile.

2° Formation du détachement en carré représenté par le schéma ci-dessous.



Plan d'attaque du village de Domatéon, 1929 (Archives nationales du Sénégal, 10 G 14).

« J'ai estimé nécessaire de détruire par le feu les habitations organisées en centre de résistance et munies de meurtrières. Cette opération a été réalisée méthodiquement et complètement. Un pareil châtiment était indispensable pour sanctionner l'attitude prise par les habitants et servir d'exemple dans une région trop indépendante. »

Capitaine Labouret, commandant du cercle du Lobi



Simulacre de guerre dans le Lobi, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 5/11).



Lobi en tenue de guerre, 1955 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo Savonnet).



Chef Peuhl de Bobo avec sa plus jeune épouse, 1950 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/17).

# La transmission du pouvoir

Loin d'être homogènes, les sociétés voltaïques sont régies, avant la colonisation, par des systèmes politiques différents qu'il est possible de classer en deux grands groupes.



Le Mogho Naba et sa cour, [vers 1920] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/13).

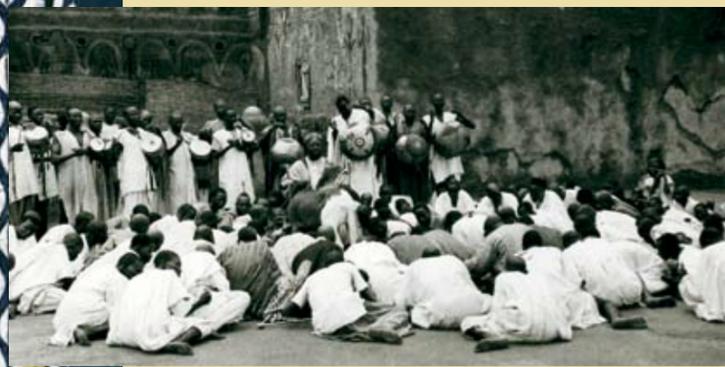
Les sociétés à pouvoir centralisé ont un chef tout puissant ou *naba*, entouré d'une cour composée de notables qui exercent, à ses côtés et sous son autorité, des responsabilités profanes ou sacrées. Chez les Mossi, le pouvoir ou *naam* vient de Wende, dieu de la guerre et de la violence qui contrôle le cosmos. Suivant le statut des royaumes, le mode de transmission du pouvoir varie.

Au sommet de la hiérarchie, les chefs des quatre principaux royaumes (Tenkodogo, Ouagadougou, Yatenga et Boussouma) sont considérés comme des *keedwende* (nommés chefs au nom de Dieu et par Dieu) et des *dindamba* (rois à l'image de Dieu). Viennent ensuite des chefs à statut intermédiaire : les *dimbi* au nombre de six qui nomment à la tête des provinces de leurs royaumes des chefs ou *kombeemba* ; ces derniers ont sous leur commandement des chefs de cantons et de villages qui ont eux-mêmes autorité sur les chefs de quartiers ou de lignages de leur ressort territorial. Le pouvoir est aux mains de certaines familles et se transmet en lignée masculine mais le droit de sang ne suffit pas : il faut que le candidat au pouvoir ait une probité exemplaire et des aptitudes physiques irréprochables. Après sa nomination, le chef doit se soumettre à un rituel de sacrement (*riungu*) au cours duquel il s'engage à gouverner suivant la coutume.

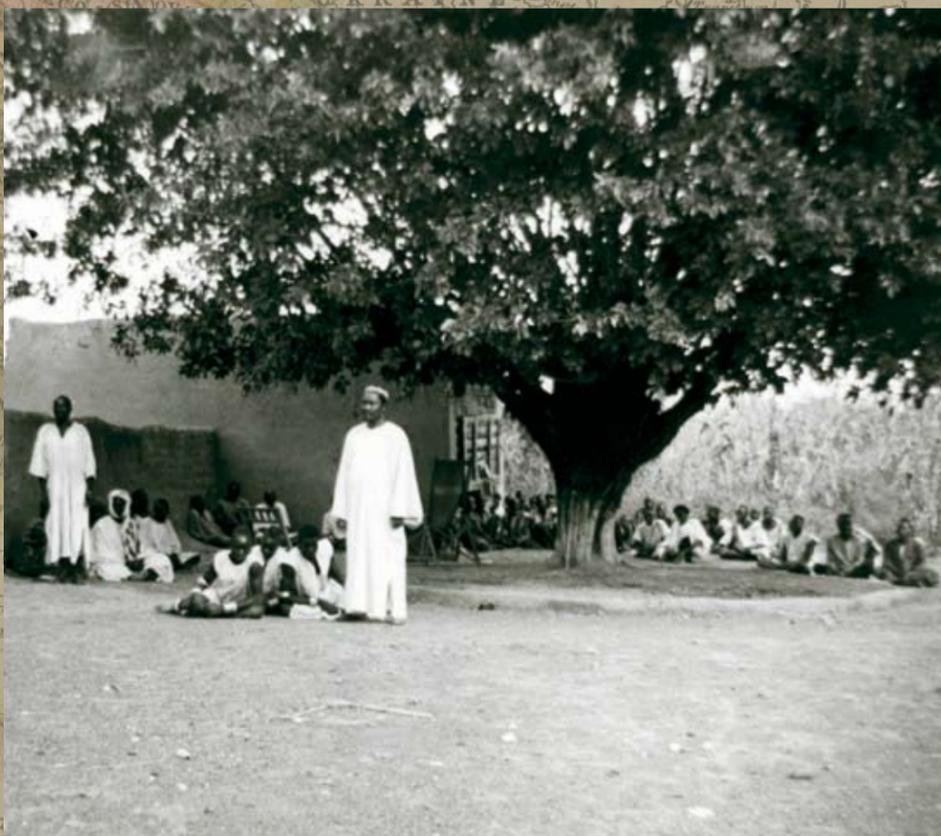


Salutations au chef, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/34).

Dans les sociétés dites « segmentaires », il est très rare que le pouvoir politique soit centralisé : c'est le cas toutefois chez les Gan où il existe des rois (*ka-eya*) mais où la transmission du pouvoir n'est pas héréditaire (le roi est choisi parmi cinq candidats issus de deux familles). En règle générale, le pouvoir n'est pas centralisé. Ces sociétés acéphales, « sans Etat », peuvent être de type villageois : on les trouve surtout dans l'ouest du Burkina (Bobo, Bwa, etc.). Le village est alors une unité politique tout à fait autonome et repliée sur elle-même. Elles peuvent aussi être à organisation lignagère (Lobi, Dagara, Guin, etc.) : ce n'est plus l'appartenance géographique qui est privilégiée mais l'appartenance biologique à une même famille, à un lignage. Au niveau de la famille, au niveau du village, des individus ou des groupes d'individus sont investis de parcelles de pouvoir, correspondant à l'exercice de fonctions dans l'intérêt général (le chef de famille, le maître de la terre, les devins).



Le Tenkodogo Naaba et sa cour, 1957 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/12, photo Albert Balima-Salfio).



Le chef de canton de Zam et sa cour, 1955 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/23, photo Daniel Droulers).

# Les trônes renversés



Parade à Ouagadougou, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A.D.Aude, 47 Dv 1/16).

Le colonisateur, conscient de l'importance du pouvoir des chefs coutumiers dans les sociétés centralisées, veut utiliser à son profit leur connaissance du pays et leur autorité sur la population. C'est pourquoi, tout en conservant l'organisation de la chefferie traditionnelle, l'administration coloniale limite les domaines d'action du chef qui devient un auxiliaire administratif. Il lui est confié deux missions principales : défendre les intérêts des populations qu'il représente ; transmettre et faire exécuter les ordres de l'administration.

Les chefs supérieurs, comme le Mogho Naba, moins soumis aux pressions, continuent à jouir d'un prestige certain conformément à la coutume. Leur nomination est toutefois étroitement surveillée par les autorités coloniales. Progressivement le Mogho Naba perd ses pouvoirs et ne peut plus agir sans l'autorisation des français.



Banfora, chef de canton, [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/7).

Dans l'ensemble, les divisions administratives coloniales correspondent aux anciennes circonscriptions coutumières (les provinces correspondent aux quatre royaumes, les cantons aux *kombeemba*, etc.). Toutefois ce découpage ne respecte pas toujours la hiérarchie et l'intégrité des anciennes unités territoriales.



La concession du chef, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 3/35).

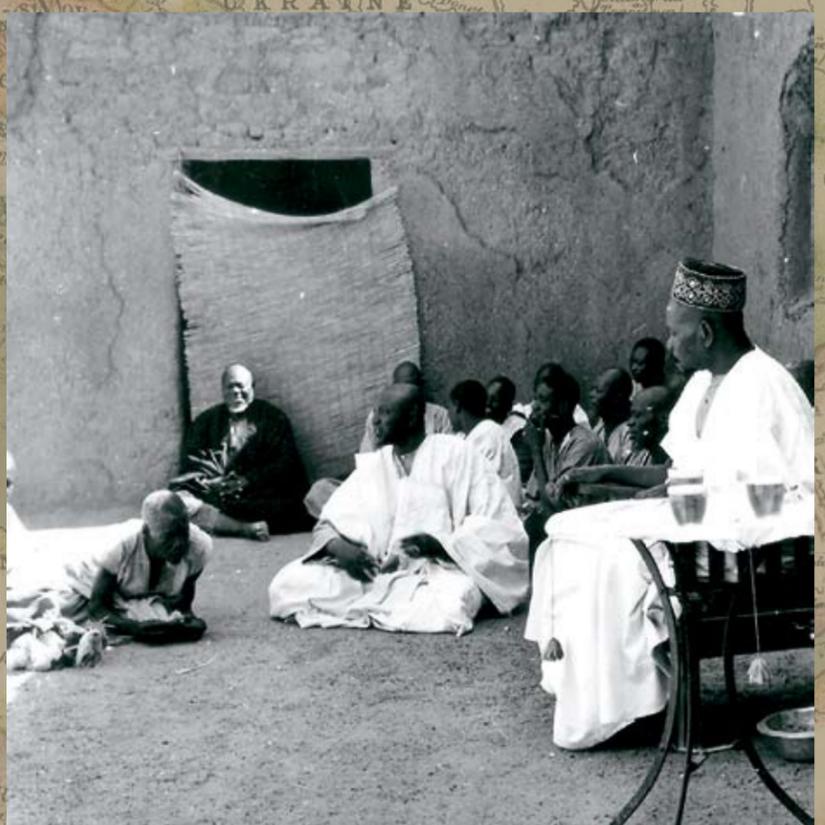
Le chef de canton est un élément essentiel dans ce dispositif ; il est l'intermédiaire incontournable entre le commandant de cercle et les chefs de village et leurs administrés. Il est nommé par le gouverneur de la colonie sur proposition des notables des villages ou du chef supérieur. Comme tout fonctionnaire, le chef de canton est noté et son comportement fait l'objet chaque année d'une appréciation du commandant de cercle. A partir de 1918, une rémunération est attribuée aux chefs et son montant dépend en partie de la loyauté dont ils font preuve. Le chef est en principe nommé à vie. Mais il peut être amené à démissionner en raison de son âge ; il peut aussi être destitué pour faute grave relevant des tribunaux ou pour opposition à l'autorité coloniale.



Chef de canton de Turla, 1934 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/16, photo Beththier).



Préparation du dolo (bière de mil), [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 1/16).



Chef de Koupela, [1955] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/28).

# La chefferie administrative

Dans les sociétés du Sud-Ouest, les administrateurs coloniaux ont du mal à mettre en place une organisation hiérarchisée. Ils ne peuvent s'appuyer sur aucune autorité locale pour asseoir leur domination comme ils le font en pays mossi.



Bagor, chef lobi du canton de Talkaboua, 1957 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo Savonnet).



Bintudé Dâ, chef de canton, s.d. (Archives nationales du Burkina Faso).

Dans les premiers temps, certains commandants de cercles (notamment à Diébougou) assurent directement l'administration de leur circonscription depuis leur résidence : c'est un échec. Dans le Lobi, on essaie d'implanter artificiellement des chefs, choisis parmi des personnes étrangères au pays : les expériences menées dans les années 1898-1908 ne sont guère concluantes ; ces nominations accentuent l'incompréhension entre les autorités coloniales et les populations indigènes.



Proposition de nomination de Bintudé Dâ comme chef représentant l'Iridiaka, 1943 (Archives nationales du Burkina Faso, 22 V 131).

Les autorités coloniales décident alors de confier les fonctions de chef à des personnalités considérées comme influentes au sein de leur village : de 1908 à 1912, les chefs de terre qui jouissent d'une autorité religieuse sont désignés comme chefs administratifs ; à partir de 1912, à l'initiative d'Henri Labouret, commandant de la circonscription de Diébougou, des chefs, choisis parmi les « amis des Blancs », sont imposés à tous les villages.

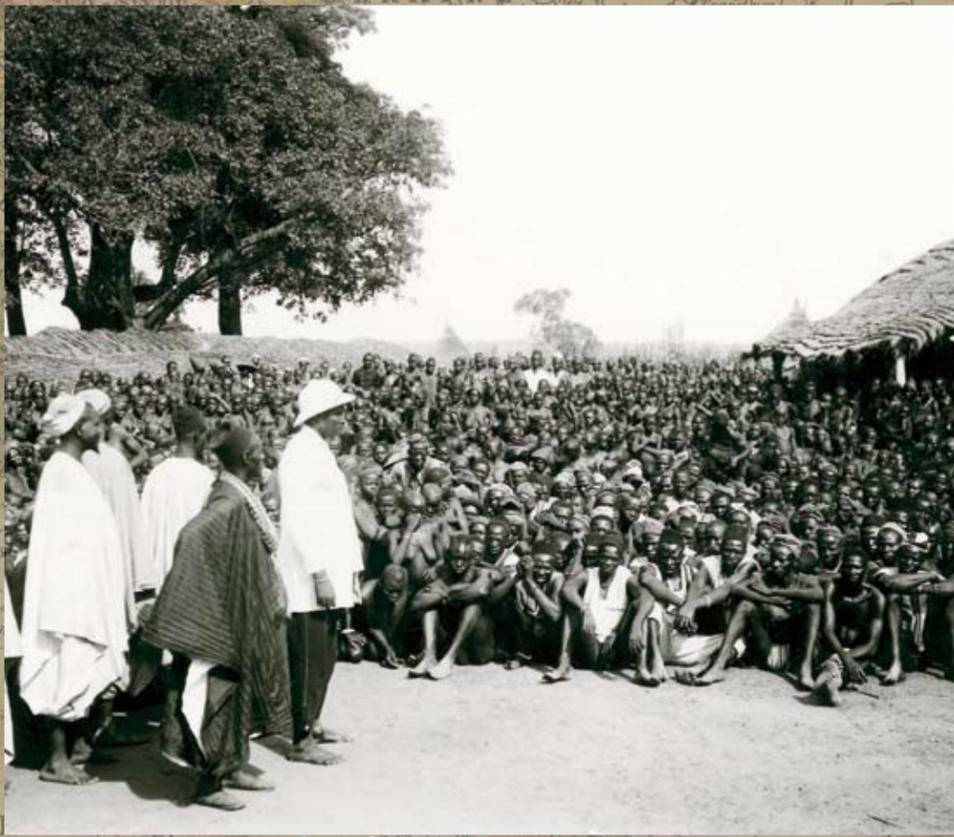


Henri Labouret (1878-1959), administrateur colonial (photo H. Labouret, 1912-1924).



Pandité Hien recherché par H. Labouret pour ses nombreux crimes par fléchage, 1957 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo Savonnet).

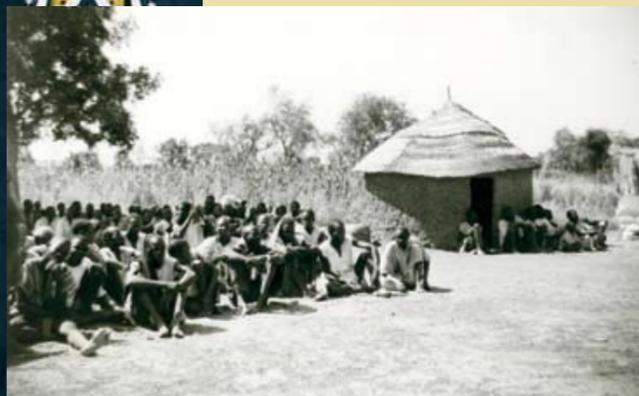
Ne pouvant s'appuyer sur la coutume et les traditions, cette chefferie administrative, si elle devient avec le temps un rouage important de l'administration coloniale, ne parvient jamais à s'imposer complètement.



Chef de canton faisant un palabre à ses administrés, [1900-1936] (Centre des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 1/1).

# La « force noire »

La préparation du recrutement militaire est un des rôles majeurs confiés aux chefs par l'autorité coloniale. Très impopulaire, le recrutement va à l'encontre de l'organisation des sociétés voltaïques basées sur la famille. Les protestations prennent différentes formes : fuite devant les agents recruteurs, insubordination individuelle ou en groupe, mutilations et suicides. Il faut tout le prestige des chefs supérieurs et la collaboration des chefs de canton et de village pour convaincre les hommes de se présenter aux opérations de recrutement.

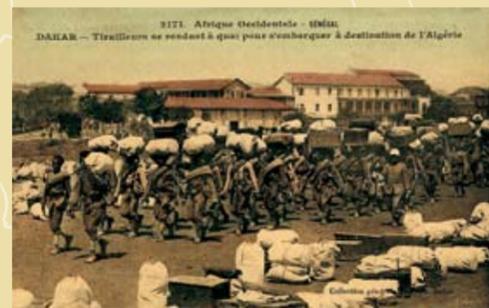


Les hommes rassemblés pour le recensement, 1955 (Centre des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 1/2, photo Daniel Droulers).

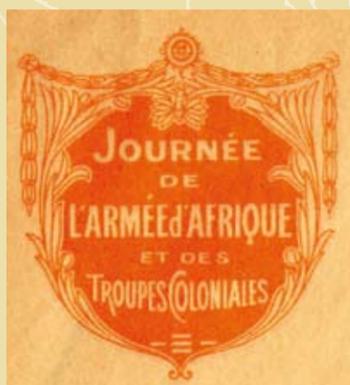
Créés par Napoléon III en 1857, les régiments de tirailleurs sénégalais sont tout d'abord cantonnés dans les opérations militaires en Afrique. Mais, à partir de 1914, ils sont appelés à prendre part à tous les conflits impliquant la France dans le monde. En 1910, dans son ouvrage *La force noire*, Charles Mangin, futur général, préconise de faire appel à l'immense réservoir d'hommes qu'est l'Afrique française pour faire face à une Allemagne de plus en plus puissante. Ainsi lors du premier conflit mondial, ce sont 134 000 tirailleurs africains qui sont envoyés sur le front.



Camp d'instruction de Tiaroye, près de Dakar, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Fonds Jean Michel, A. D. Aude, 57 Dv 1/7).



Dakar, embarquement de tirailleurs, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Fonds Jean Michel, A. D. Aude, 57 DV 1/9).



Insigne du Comité de la journée de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales, 1917 (A. D. Aude, 1 M 1054).



Affiche de la journée de l'armée d'Afrique, 1917 (A. D. Aude, 1 M 1055).



Le drapeau et le tirailleur sénégalais (Cahier de chansons d'un poilu, A. D. Aude, 3 J 2605).

**« Il faut y aller avec tous les moyens et ne pas ménager le sang noir, pour conserver un peu de blanc. »**

**Général Nivelle  
(à propos de l'offensive du Chemin des Dames)**

Engagé en 1917 dans l'offensive du Chemin des Dames, le 63<sup>ème</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais donne l'assaut le 16 avril, près de Troyon et Vendresse. Dempa Gadia Savadogo de Kaya est tué ce jour-là avec 97 de ses camarades. Sur cette partie du front, entre le 16 et le 30 avril, les pertes des tirailleurs sénégalais s'élèvent à 7 300 hommes, soit près de la moitié des effectifs.



Le fanion du 43<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais, 1918 (L'illustration, 12 janvier 1918).



Le Moro Naba, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/18).

# Esclavage et travail forcé



Carte de l'Afrique de l'Ouest, 1749 (Dom Joseph Vaisette, Géographie historique, ecclésiastique et civile, 1755).

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'Afrique atlantique subit les effets de la traite négrière. En dépit des voix qui se font entendre pour le condamner (philosophes des Lumières, mouvement quaker), l'esclavage n'est aboli que progressivement par les nations européennes (en 1833 par le Royaume-Uni, en 1848 par la France, en 1865 par les Etats-Unis). En 1885, la conférence de Berlin rappelle l'interdiction de la traite. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la vision que les Européens ont de l'esclavage a complètement changé : désormais les colonisateurs se présentent comme des adversaires convaincus de cette pratique qu'au nom de leur « mission civilisatrice », ils dénoncent dans les sociétés africaines.



Cavaliers ramenant des captifs (L.-G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, p. 471).



Carte du chemin de fer en A.-O. F. (L'illustration, 24 novembre 1906).

Pour mettre en valeur les colonies (construction du réseau routier et des voies de chemin de fer, exploitation des matières premières, etc.), les populations indigènes se voient imposer des journées de travail, dans des conditions très souvent fort éprouvantes et parfois même inhumaines (ravitaillement insuffisant, punitions corporelles, pénibilité extrême des tâches, etc.).

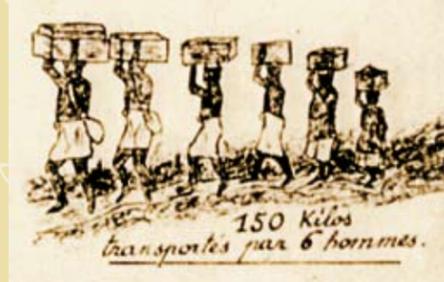


« Ainsi nous arrivons en Haute-Volta, dans le pays mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes : trois millions de nègres. Tout le monde vient en chercher comme de l'eau au puits... Voici mille nègres en file indienne, barda sur la tête, qui s'en vont à la machine ! Au chemin de fer de la Côte d'Ivoire, à Tafiré. Sept cents kilomètres. Les vivres ? On les trouvera en route, s'il plaît à Dieu ! La caravane mettra un mois pour atteindre le chantier. Comme le pas des esclaves est docile ! Des hommes resteront sur le chemin, la soudure sera vite faite ; on resserrera la file. »



Chantier du chemin de fer du Mossi, 1943 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo G. Labitte).

Albert Londres (1929)



Représentation de porteurs, 1903 (Archives nationales du Sénégal, 1 G 286).

« Les indigènes commencent à reprocher à leurs chefs de les vendre aux planteurs blancs, "les Blancs, murmurent-ils, ont supprimé l'esclavage pour le rétablir sous une autre forme avec la complicité des chefs." »

Félix Houphouët Boigny (1946)



Travail en cadence, 1943 (C.N.R.S.T. Burkina Faso, photo G. Labitte).



Le chef de canton de Koudougou et sa suite, [1930-1960] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 6/14).



# Rites et pratiques



La religion que pratiquent les peuples voltaïques diffère suivant les ethnies, les villages ou les familles. Les rituels permettent d'unir les hommes au sein d'un même clan et de fixer les règles de vie. Le fétiche est l'intermédiaire entre la nature et le sacré. Le masque, lors de sa première sortie, naît à la vie et est habité par des esprits ou des ancêtres. L'exemple du peuple mossi permet d'appréhender les principes généraux de ces croyances.

Masques sacrés Bobos, [début XX<sup>e</sup> s.] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/43).

Aux yeux de l'observateur étranger, la religion chez les Mossi se caractérise par l'absence de dogme, d'une doctrine véritablement construite. C'est un syncrétisme panthéiste, accordant une place prépondérante au rite, manifestation d'une vision immobiliste du monde : l'homme s'acquitte de ses obligations vis-à-vis des divinités et attend de celles-ci qu'elles répondent à ses vœux.



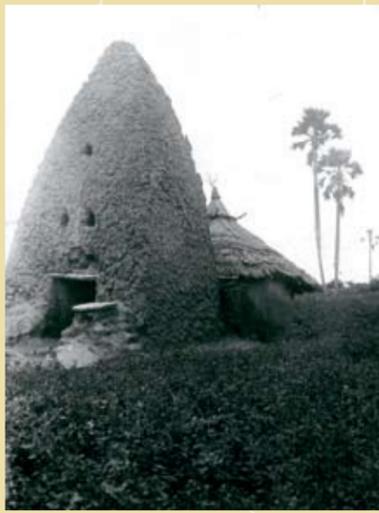
Fétiche de famille, [début XX<sup>e</sup> s.] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/39).

Le panthéon mossi se compose d'une multitude de divinités hiérarchisées. L'homme et l'univers ont été créés par un dieu suprême unique, Wende, assimilé au soleil, qui a réglé une fois pour toutes la destinée de chacun. Aux côtés de cette divinité inaccessible aux prières, la déesse Tēnga, la terre, est l'objet d'un culte particulier, de caractère surtout agraire (fécondité et abondance). De nombreuses divinités secondaires jouent le rôle d'intermédiaires entre le dieu suprême et les hommes : les *kinkirsi*, petits génies innombrables (bons ou mauvais) symbolisant les forces vitales inhérentes à toute chose animée ou inanimée ; les *tenkuga*, petites divinités terrestres dont les supports visibles peuvent être des troncs d'arbres, des rochers, etc. ; les *kimse* ou mânes des ancêtres.

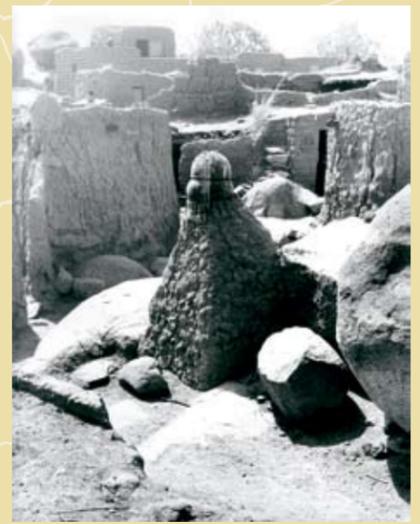


Le koma (P.-L. Monteil, De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad..., Paris, [1895], p. 89).

Les principales cérémonies religieuses sont en rapport avec le cycle agraire : le *tīnse*, en juillet, qui marque le démarrage des activités agricoles ; le *bengdo* en août, au moment de la maturité des plantations ; le *basga*, en novembre ou décembre, lorsque les récoltes ont été engrangées.



Fétiche de case, [début XX<sup>e</sup> s.] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/40).



Fétiche de village Bobo, [début XX<sup>e</sup> s.] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/38).



Le chef de l'initiation Toussian avec des masques représentant le clan du buffle, 1950 (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 5/34, photo Père Nada).

# Les fétiches détruits

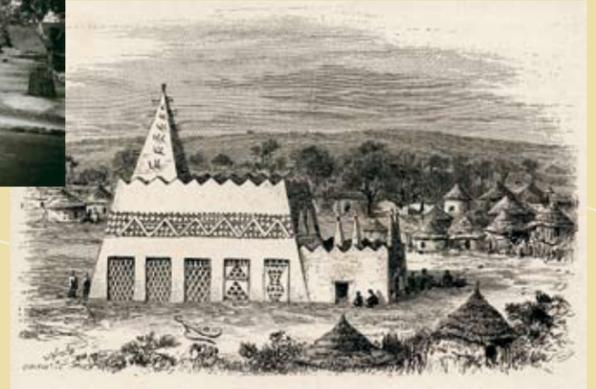


Construction de la cathédrale de Ouagadougou, [1934] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 DV 1/2).

**Les sociétés animistes voltaïques connaissent très tôt l'influence de l'islam (dès le XIV<sup>e</sup> siècle), tandis que le christianisme ne pénètre que bien plus tard, au moment de la colonisation.**



Mosquée de Bobo-Dioulasso, [1900-1936] (Centre National des Archives d'Outre-Mer, 30 Fi 2/48).



La mosquée de Bougama (L. G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, p. 443).

**Les Mossi du Yatenga découvrent l'islam lors de la prise de Tombouctou vers 1328. Dans les premiers temps, la religion musulmane s'implante surtout sur les grands axes commerciaux. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'islam se développe peu à peu avec la sédentarisation de familles dispensant l'enseignement coranique. Dans les années 1930, pour enrayer le développement d'une confrérie musulmane hostile aux rites animistes et à la domination occidentale, les autorités coloniales, s'alliant aux chefs coutumiers, privilégient les milieux musulmans traditionnels, jugés plus modérés, favorisant ainsi leur expansion.**



La bénédiction (L. G. Binger, Du Niger au golfe de Guinée..., Paris, 1892, p. 457).



La mission catholique de Ouagadougou, [vers 1930] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 DV 1/6).



Mossi chrétiens, [vers 1930] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 DV 1/9).

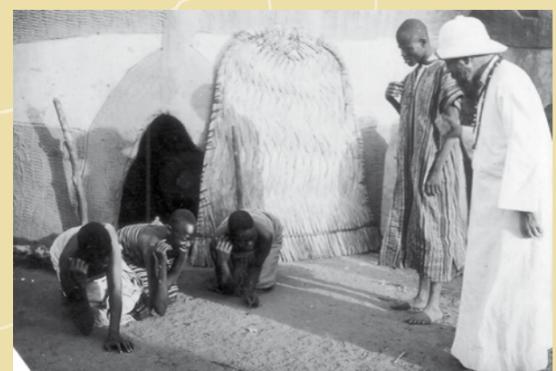
**Lorsqu'il crée en 1868 la Société des Missionnaires d'Afrique, le cardinal Lavignerie souhaite encourager les conversions au catholicisme. C'est à Koupéla en 1900, puis à Ouagadougou en 1901, que les Pères Blancs fondent les premières missions. En étudiant les coutumes et les langues locales, en luttant contre l'esclavage et le travail forcé, ils cherchent à s'intégrer à la population et à élargir leur audience. Mais leurs méthodes, parfois sévères voire brutales, font que les missionnaires sont plus redoutés qu'aimés par les populations.**



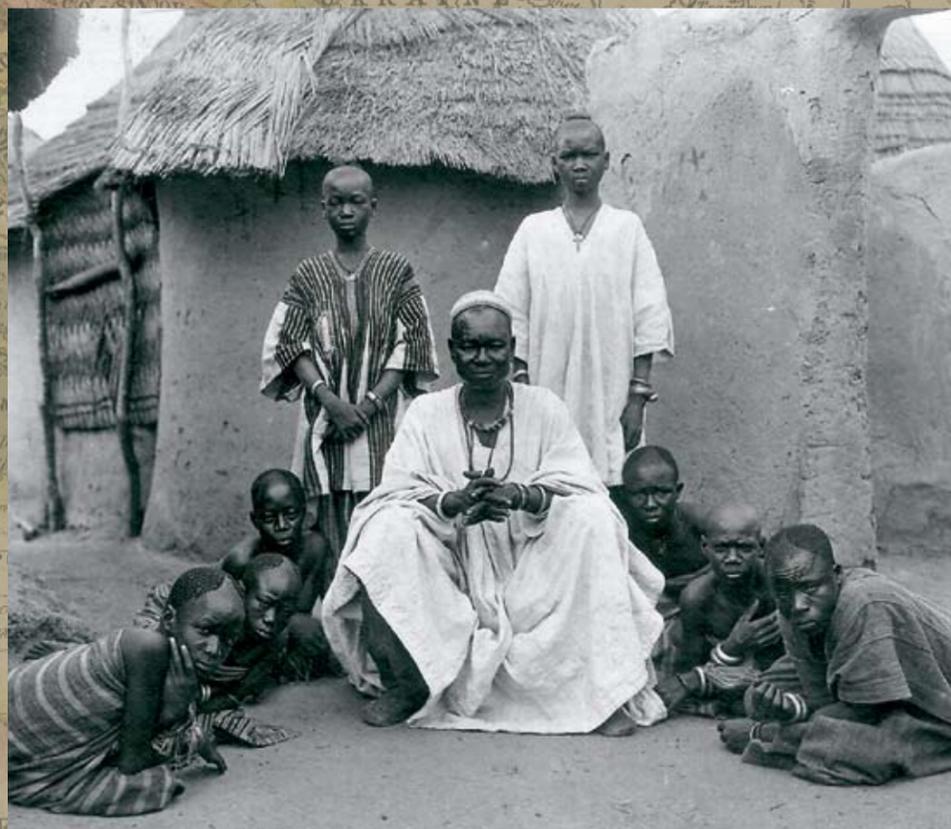
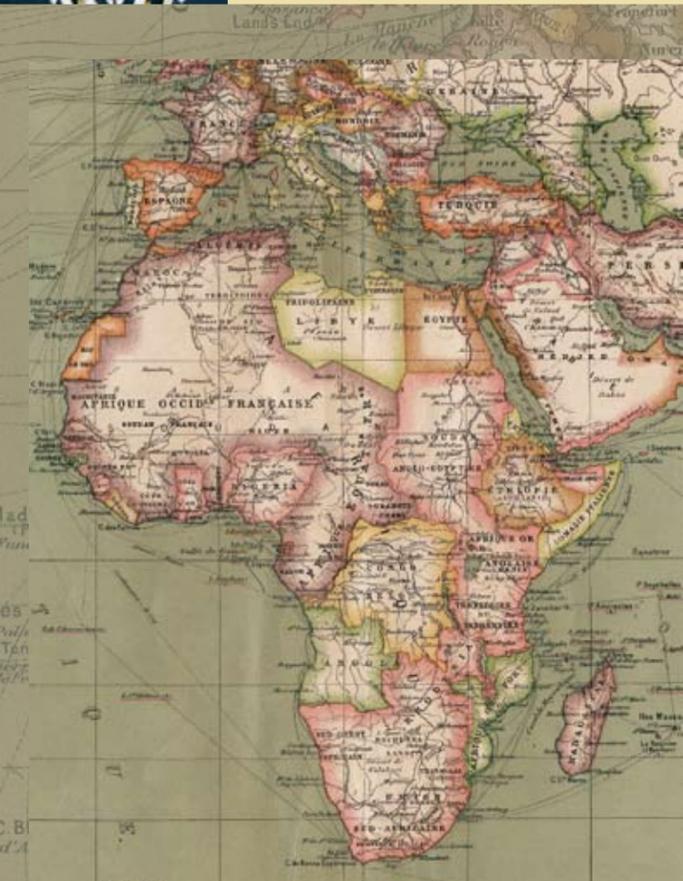
La mission catholique de Ouagadougou, [vers 1904] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 DV 1/4).



**Les chefs, d'abord hostiles à ces nouvelles religions qui mettent en danger leurs pouvoirs, se font par la suite plus conciliants, s'efforçant toutefois de préserver les coutumes ancestrales. A la veille de l'indépendance de la Haute-Volta, sur une population totale de 4 000 000 d'habitants, 800 000 sont musulmans tandis que 400 000 sont catholiques.**



Salutations de bienvenue à un Père Blanc, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 DV 1/10).



Chef Balloun naba avec ses pages, [début XX<sup>e</sup> siècle] (Société des Missionnaires d'Afrique, A. D. Aude, 47 Dv 1/26).

